

**Procès verbal du conseil d'école du mardi 18 octobre 2022**

Séance ouverte à 18h10

Personnes présentes : Mr Laviéville (directeur), Mmes Dumas, Blain, Delomier, Rama et Mage (enseignantes), M Jullien (Maire), Mme Blanchon (adjoite aux affaires scolaires), M Badufle (commission scolaire), Mme Gueniffey (coordinatrice périscolaire), Mmes Darbel, Callon, Gubian, M. Régnier et Piquet (représentants de parents).

Personnes absentes excusées : Mme Gavasso (Inspectrice de circonscription).

A-Fonctionnement de l'école :1) Présentation de l'équipe et des classes

- Des effectifs en baisse en **maternelle** à la rentrée : 5 classes avec un effectif moyen de 24 élèves par classe avec 120 inscrits à la rentrée. Nous pouvons signaler le départ d'un élève au cours de la seconde période.

classe 1 (petits-moyen-grands) : Mme Mage 24 élèves= 7 PS / 6 MS / 11 GS	classe 2 (moyens-grands) : Mme Dumas 24 élèves= 11 MS / 13 GS
classe 3 (petits-moyens) : Mme Delomier 24 élèves = 10 PS / 14 MS	classe 4 (petits-moyens) : M Laviéville / Mme Blain (mardis) 24 élèves= 11 PS / 13 MS
classe 5 (petits-grands) : Mme Rama 24 élèves= 11 PS / 13 GS	

- ✓ Cette année, 2 équipes d'agents communaux rattachés aux écoles interviennent au cours de la journée. Nous avons une équipe d'agents pour nous aider dans les classes et le fonctionnement de l'école sur le temps du matin et de fin d'après-midi avec Mmes Migliore-Jeune Valérie ; Maréchal Nathalie ; Di Prima Séverine ; Rouvière Marjorie et Mme Dumontet Virginie.

Une deuxième équipe composée de Mmes Vera Joëlle, Kassel Lydie, Bercimuelle Elodie, Alegre Fati et Chorfa Naïma intervient de 13h35 à 15h30 et assure la gestion des dortoirs, l'aide aux classes.

Nous saluons la décision de la mairie de restructurer les emplois du temps de son personnel pour proposer des contrats plus intéressants afin de pérenniser ou faciliter le recrutement d'agents. Cela facilite le bon fonctionnement de l'école, notamment pour l'organisation des après-midis, et apporte une aide importante dans la mise en place des apprentissages par les enseignants.

L'école n'a malheureusement pas pu profiter pleinement de cette nouvelle organisation depuis la rentrée du fait des absences régulières et longues de certains agents.

2) Composition et rôle du conseil d'école

- **Les membres du conseil d'école sont :** le directeur de l'école (président) / les enseignants de chaque classe / les représentants des parents d'élèves titulaires élus / le maire / l'adjoite chargée des affaires scolaires / le délégué départemental de l'Education Nationale / un des membres de RASED (réseau d'aide aux enfants en difficulté) / l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription

➤ **Le rôle du conseil d'école est de :**

- voter le règlement intérieur.
- d'être associé au projet d'école et donne ainsi des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions la concernant (utilisation des moyens, intégration des enfants handicapés, actions pédagogiques...).
- de statuer sur proposition de l'équipe pédagogique en ce qui concerne le projet d'école.
- en fonction de ces éléments, d'adopter le projet d'école.
- d'informer sur l'organisation des aides spécialisées sur l'école.

3) Résultats des élections du vendredi 7 octobre 2022

Une seule liste pour chaque école participait au scrutin.

- **En maternelle :** Sur 228 électeurs inscrits, il y a eu 73 votants dont 4 blancs ou nuls soit 69 suffrages exprimés (32,02% de taux de participation). Un taux de participation qui n'a jamais été aussi bas.

Les parents élus sont :

- **titulaires :** M REGNIER (cl. 5), Mme DARBEL (cl. 1), Mme GUBIAN (cl. 4), Mme CALLON (cl. 4), M PIQUET (cl. 3).

- **suppléants :** Mme PORCHER (cl. 5), Mme PRIVAT (cl. 3), Mme BERGER (cl. 3), Mme GENET (cl. 5), Mme MERMIN (cl. 2).

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux parents élus.

Pour plus d'informations, l'association peut être contactée à l'adresse suivante : association.valecole@gmail.com

L'association recense les problématiques autour de l'école qui peuvent être remontées par les parents d'élève. Elle rencontre ensuite les directeurs d'école et la mairie. Val'école a la possibilité d'inscrire des sujets à l'ordre du jour du conseil d'école.

Les parents ont la volonté de travailler en collaboration avec les équipes pédagogiques afin de renforcer la coopération école-famille et de renforcer l'investissement des familles dans la vie scolaire de leur enfant.

Les parents élus et présents au conseil d'école ont notamment animé un temps d'échanges sur les relations famille/école après la réunion.

4) Vote du règlement intérieur

Le règlement intérieur reste inchangé par rapport à celui de l'année scolaire 2021-2022.

Les règlements sont acceptés à l'unanimité et seront diffusés aux parents avec la charte de la laïcité.

B-Pédagogie

1) Projet annuel

- Le projet qui va être lancé au cours de la prochaine période s'articulera autour des disciplines du cirque. Les enfants vont aborder le jonglage, l'équilibre, l'acroport et les techniques du clown. Ce sera également l'occasion de sensibiliser les enfants sur les différentes émotions que l'on peut ressentir selon les moments.
- Ce projet se déclinera sur 3 périodes essentiellement :
 - **en période 2**, nous travaillerons autour de la découverte des émotions et nous rentrerons plus particulièrement dans le thème avec la sortie de toutes les classes pour assister au spectacle du cirque Imagine sous chapiteau (à Vaux en Velin). Ce spectacle est adapté à l'âge des enfants de maternelle et est centré sur les différentes disciplines du cirque.
 - **en période 3**, nous poursuivrons le projet autour des parcours de motricité pour travailler l'équilibre et nous découvrirons l'univers du cirque à l'aide d'albums de jeunesse et de documentaires.
 - **en période 4**, nous ferons intervenir un professionnel du cirque M Fonfreyde Andy. Cet intervenant travaillera avec toutes les classes durant 6 semaines (jonglage, équilibre, acroport, techniques du clown seront au programme). Ce projet cirque mené avec Andy sera finalisé par une présentation aux parents.
- En parallèle à ce projet annuel, la liaison GS/CP sera renouvelée comme chaque année. Un conseil de cycle déterminera les dates de rencontres entre les 2 niveaux.

2) Projet d'école :

- L'année scolaire 2022-2023 est le point de départ de l'élaboration d'un nouveau projet d'école. Le projet d'école est essentiellement pédagogique. C'est un outil d'aide pour l'équipe enseignante et pédagogique ayant pour objectif de faire réussir tous les élèves. C'est également un outil pour favoriser une conception collective à enseigner. La réflexion sur le projet d'école et l'action qui en découle nécessitent d'analyser la réalité de l'école au regard de quatre domaines indissociables :
 - 1- **Apprentissages et parcours de l'élève / 2- Vie de l'élève et climat scolaire / 3- Acteurs, fonctionnement et stratégie de l'établissement / 4- L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial.**
- Pour élaborer au mieux ce nouveau projet d'école, les politiques nationales et académiques mettent en œuvre des évaluations d'école. Ces évaluations permettent aux équipes enseignantes d'analyser et de faire le bilan du projet d'école précédent. L'objectif étant de dégager de nouveaux axes à mettre en œuvre pour une amélioration ou une consolidation de la réussite des élèves et de la qualité de vie à l'école. Cette auto-évaluation qui sera ensuite guidée par des intervenants extérieurs permettra de mettre en relief les points forts et les marges de progrès de l'école pour élaborer un projet d'école cohérent. Lors du second conseil d'école de l'année, une présentation plus précise de ce travail sera présentée.
- L'association des parents délégués de Val'Ecole se propose pour participer et soutenir ce projet.

3) Activités Pédagogiques Complémentaires (A.P.C)

Les APC ont repris. Elles permettent :

- 1- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
- 2- une aide au travail personnel.
- 3- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école (*par exemple : créer des outils collectifs ou les mettre à jour, pour remplir les livrets de progrès avec les enfants*).

En maternelle, elles s'effectuent de 16h30 à 17h30. Les enfants bénéficiant de ce « *coup de pouce* » sont proposés par les enseignants et y assistent après acceptation de leurs parents. Cette aide concerne pour l'instant les MS et les GS.

M. Laviéville est déchargé de ces temps du fait de la direction.

Il s'agit de 36h par enseignant à temps plein dans l'année dédiés aux élèves.

4) Actions pédagogiques menées et envisagées. :

- Un décloisonnement de MS est mis en place de 14h30 à 15h15 entre les classes qui accueillent des moyens. Les MS qui sont dans la classe 2 (Mme Dumas) rejoignent la classe 4 (M Laviéville) et les MS qui sont dans la classe 1 (Mme Mage) rejoignent la classe 3 (Mme Delomier) où les effectifs de ces classes sont allégés les après-midis du fait que certains PS bénéficient d'un aménagement du temps scolaire. Au cours de ce décloisonnement, les élèves réalisent des activités de graphisme.

C-Mairie

1) Restaurant scolaire / Garderie :

- **Les temps périscolaires :**
 - **Garderie du matin 7h30-8h20 :** 60 enfants maternelle / élémentaire, avec un accueil réalisé par les agents communaux rattachés aux écoles.

- **Cantine 11h45-13h35** : 62 élèves en maternelle, ce qui représente énormément d'enfants pour la maternelle. L'adaptation est compliquée pour les enfants en petite section car c'est un moment anxiogène pour eux. Le temps de cantine est soutenu et le rythme rapide. De nombreux enfants ne sont pas autonomes pour manger tout seul. Avec seulement 4 adultes dans la salle de cantine, le personnel ne peut pas s'occuper individuellement de chaque enfant. Ce temps est donc difficile pour les petits, surtout en début d'année. Il est dommage que les agents rattachés aux écoles ne suivent pas les élèves de leur classe sur le temps de cantine ce qui permettrait de rassurer les enfants.
- **Garderie du soir 16h30-18h30** : 35 élèves de maternelle. Lorsque le temps le permet l'accueil se déroule dans la cour du périscolaire. A partir de la rentrée de novembre, les enfants auront la possibilité de profiter des restes de fruits / fromages / yaourts de la cantine pour les goûters. Une communication sera faite pas la mairie. Ces goûters « anti-gaspi » permettront de compléter le goûter fourni par les parents.

➤ **Divers :**

- Pour l'accueil périscolaire du matin et du soir, les animateurs ont un temps de préparation prévu dans leur emploi du temps pour préparer des activités, monter des projets (*par exemple avec la décoration de la garderie pour Halloween, le lancement d'un journal du périscolaire avec le centre aéré du mercredi, mise en valeur de l'anti gaspillage...*).
- Sur le temps périscolaire du midi, la commune recense beaucoup d'enfants. Elle observe une nette évolution sur Valencin depuis plusieurs années, depuis que les 3 ans sont acceptés à la cantine mais aussi avec la suppression du car sur le temps méridien.
- De nombreux agents sont diplômés, et permettent un accueil dynamique et de qualité.
- Constat des enseignants : de nombreux nouveaux parents ne savent pas où se trouve la garderie. Voir si une signalétique est possible.
- Remontées des parents délégués :
 - **Le bruit sur le temps de cantine** : *le bâtiment a déjà été insonorisé au niveau de la structure au moment de la construction. Ce désagrément est assez inévitable car il est impossible d'interdire aux enfants de parler. L'effectif élevé entraîne également cette nuisance sonore. Des solutions sont à l'étude avec la mise en place de tutorat en mélangeant les âges.*
 - **Déclarer le temps de midi au service de l'état pour obtenir des financements** : *la mairie entend cette proposition. La commune a déjà déclaré le temps périscolaire du matin et du soir. Actuellement, elle n'a pas la volonté de déclarer le temps du midi.*

2) Divers

- Mme Blanchon (adjoite aux affaires scolaires) va recenser, d'ici fin 2022, les besoins des écoles pour préparer le vote du budget 2023.

Le nouveau budget 2023 sera présenté lors du 2^{ème} conseil d'école de l'année (le budget prévisionnel est voté en mars).

D- Subventions

1) Comptes coopératives scolaires

Les comptes des classes sont vérifiés tous les ans par l'OCCE. Nous avons renvoyé à l'OCCE pour vérification, nos bilans 2022 le 30 septembre 2022.

La coopérative sert à financer l'assurance OCCE, les achats d'albums, des achats de « période » (exposition de Noël, cadeaux...), des jeux pédagogiques, du matériel de bricolage, des sorties pédagogiques, du matériel pédagogique (jeux ou autres...) et à financer en partie le coût de certains intervenants.

2) Mairie

Merci à la commission scolaire qui défend le budget alloué aux écoles et au Conseil Municipal qui l'approuve, de permettre à l'école de fonctionner dans les meilleures conditions.

SUBVENTIONS MATERNELLE 2022-2023			
Fournitures scolaires	35€/élèves = 4725 euros	Spectacle Noël	750€
Sorties pédagogiques	450€/classe	Transport bibliothèque (1/classe)	104€/classe
Pharmacie plafonnée	200€	Intervenant extérieur pour un projet commun aux classes	1000 euros
Crédit direction	35€/classe = 175€	BCD ou albums	200€

Il est important de noter que le travail de collaboration et d'échanges avec Mme Blanchon et Mme Hoareau (DGS de la commune) a permis de trouver de nombreuses solutions de financement pour le projet cirque 2022-2023 qui se chiffre à hauteur de 5800 euros (spectacle + intervention + transports). Un budget conséquent pour une école et quasi intégralement financé par la mairie et accompagné de subventions du Sou des écoles. Cela nous permet de ne demander aucune contribution aux familles.

3) Sou des écoles

L'association du Sou des écoles a restructuré son bureau pour l'année scolaire 2022-2023. Cette année, elle a pour objectif de poursuivre et de compléter les manifestations réalisées l'an dernier.

L'équipe enseignante de l'école maternelle peut faire remonter des besoins matériels tout au long de l'année scolaire ou demander des participations pour certaines manifestations (spectacle, sorties...) ou certaines interventions à hauteur de 450 euros par classe. L'équipe du Sou a déjà versé à chaque classe de l'école une subvention de 250 euros.

Un grand merci à toute l'équipe du Sou des écoles qui soutient dynamiquement les projets des écoles.

E- Travaux et sécurité

1) Bilan des travaux et aménagements matériels réalisés pendant l'été

- Réfection des toilettes de la classe 5.

A noter :

- Le projet de rénovation des toilettes et des sols de la classe 3 ne pourra pas se faire cette année. A réinscrire pour l'année prochaine. Urgence sur les toilettes qui se bouchent très régulièrement.
- La nouvelle équipe de nettoyage est efficace et le ménage est satisfaisant.
- L'équipe enseignante est vigilante pour limiter les coûts énergétiques, mais n'a pas la main sur les réglages des radiateurs, et déplore que les radiateurs se déclenchent lorsqu'on ouvre les fenêtres. Proposition d'installer des détecteurs de CO2 pour savoir quand ouvrir les fenêtres et ainsi réduire la dépense énergétique.

2) Sécurité

- Chaque école a un **PPMS** (Plan Particulier de Mise en Sûreté). Ce document répertorie les conduites à suivre en cas de risques majeurs (inondation, tempête, produit chimique, intrusion...). L'Éducation Nationale nous demande de réaliser à l'année deux exercices de PPMS, dont un avant les vacances d'automne.

Pour chaque exercice, les parents seront informés de la date. Ces exercices prennent la forme d'un confinement ou d'une évacuation. Nous les réalisons dans le but d'habituer les élèves, mais aussi le personnel encadrant, à gérer certains risques. En maternelle, ces **exercices prennent des caractères ludiques** et en aucun cas nous utilisons dans ces moments-là des **termes anxiogènes**.

Un exercice de confinement, d'environ 20 minutes, a eu lieu le mardi 18 octobre à 15h30 et il s'est très bien déroulé.

Malgré l'installation d'un nouveau signal d'alerte, une réflexion est toujours en cours pour trouver un signal d'alerte cohérent afin que toutes les classes soient alertées au même moment par un message silencieux.

- **Exercice incendie :** 3 exercices au cours de l'année. Le 1^{er} exercice a eu lieu le mardi 4 octobre à 11h00 : temps d'évacuation d'1 minute 44 secondes pour sortir de l'école et de 4 minutes 17 pour arriver au point de rassemblement. Pour l'ensemble des classes de l'école, l'exercice s'est déroulé correctement.
Des interrogations restent pour la classe 5 : pas de boîtiers d'alarme ; comment communiquer avec cette classe : signal audio ? visuel ? ...

F- Projets et manifestations :

1) Projets et manifestations :

- **Mardi 18 octobre :** Les photos de classe ont eu lieu pour l'école maternelle. Les bons de commande arriveront après les vacances de la Toussaint.
- **Vendredi 21 octobre :** ouverture de l'école aux parents pour venir découvrir le travail des enfants lors de cette 1^{ère} période sous la forme d'un « café des parents » et d'un « goûter des parents ».
- **Décembre :** vente de sapins de Noël à l'école (bon de commande en novembre pour une livraison le 6/12).
- **Vendredi 9 décembre :** fête de Noël en collaboration avec le Sou. Organisation et forme de la manifestation en cours d'élaboration.
- **Lundi 12 décembre :** Toute l'école se déplacera pour voir le spectacle du Cirque Imagine à Vaulx en Velin.

Date du prochain conseil d'école : **le mardi 28 février 2023.**

Secrétaire Mme Rama



Président M Laviéville

